



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-023-2017-09

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2017-09-13-014 - Avenant n°1-arrêté portant subdélégation de signature par
Monsieur Laurent Ridel Directeur interrégional des services pénitentiaires (10 pages)

Page 3

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

IDF-2017-09-13-014

Avenant n°1-arrêté portant subdélégation de signature par
Monsieur Laurent Ridel Directeur interrégional des
services pénitentiaires



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

AVENANT N° 1
Arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent RIDEL
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-795 du 14 juin 2016 portant abrogation de six décrets relatifs au contrôle des dépenses engagées, à la gestion des crédits et à la comptabilité des dépenses et des recettes ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 31 décembre 2012, modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats des ministères économiques et financiers ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 23 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent RIDEL, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1^{er} novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté IDF-2017-06-19-004 du 19 juin 2017 de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Décide :

Article premier : Les articles 5, 6, 7, 9 et 10 de l'arrêté IDF-2017-06-20-017 du 20 juin 2017 sont modifiés comme suit :

« **Article 5** : Subdélégation de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du BOP central 107 immobilier « Administration pénitentiaire » et du BOP interrégional 107 « Administration pénitentiaire » ; aux agents suivants :

- M Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional adjoint, directeur fonctionnel ;
- Mme Annick PICOLLET, secrétaire générale, conseillère d'administration du ministère de la Justice ;

Subdélégation est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de saisir dans l'application comptable CHORUS, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration pénitentiaire » :

- Mme Corinne LAUPEN, cheffe du département des affaires immobilières ;
- Mme Aurélie Capucine SOULIE, cheffe de l'unité du suivi financier des opérations ;
- Mme Sabrina BELHAOUARI, adjointe à la cheffe de l'unité du suivi financier des opérations ;
- M Arnaud STICH, chef d'unité des opérations.

Ces mêmes personnes pourront également signer les décisions qui ne créent pas de droits pour un tiers et n'engagent pas une dépense dans le processus d'exécution des marchés publics.

Subdélégation est également donnée aux agents susnommés pour le programme 724 «Opérations immobilières déconcentrées».

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, quels que soient leurs montants, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics à :

- M Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional adjoint, directeur fonctionnel ;
- Mme Annick PICOLLET, secrétaire générale, conseillère d'administration du ministère de la justice. »

Le reste sans changement.

« **Article 6** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

Centre de Détention de Melun

- M Patrick HOARAU, chef d'établissement à compter du 1^{er} Octobre 2017 ;
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d'établissement ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M Philippe OBLIGIS, chef d'établissement ;
- Mme Mélisa ROUSSEAU, adjointe au chef d'établissement ;

3/09

- M Claude BOUTIN, responsable des services techniques ;
- M Frédéric PERDOMINI, adjoint au responsable des services techniques ;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, responsable du budget et des finances ;

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Nathalie JAFFRÉ, cheffe d'établissement ;
- Mme Bénédicte MORSIN, adjointe à la cheffe d'établissement ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Anne DROUCHE, Cheffe d'établissement ;
- M Ivan GOMBERT, adjoint à la cheffe d'établissement ;
- Mme Marilyne BAYE, responsable du budget et des finances ;

Centre de semi-liberté de Paris-La-Santé

- Mme Christelle ROTACH, cheffe d'établissement ;
- M François TROUFLAUT, adjoint à la cheffe d'établissement ;
- M Franck LAMY, directeur des services pénitentiaires ;
- M Ludovic LEPHAY, attaché d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Vanessa PIQUET, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

Centre pénitentiaire sud francilien

- M Arnaud SOLERANSKI, chef d'établissement ;
- Mme Julie LATOU, adjointe au chef d'établissement ;
- M Mehdi BALTHAZARD, responsable du budget et des finances ;

Centre de Semi Liberté de Melun

- M Jean-Pierre OMODEI, chef d'établissement ;
- M Fabrice DEL-REY, adjoint au chef d'établissement ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris

- M Patrick MADIGOU, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Laurent LUDOWICZ, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M Yannick LEMEUR, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Alice DUFOUR-GAUVIN, responsable des services administratifs et financiers ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- M François TOUTAIN, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Bathilde GROH, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation jusqu'au 30 septembre 2017 ;
- Mme Carole SAMBUCINI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- Mme Claudette RANDRIANARISON, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- M Boujemaa ARSAFI, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Claude BISCHOFF, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Françoise POCH-CREMON, responsable du budget et des finances jusqu'au 30 septembre 2017 ;
- Mme Elisabeth MONTADAT, responsable du budget et des finances à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article. »

Le reste sans changement.

« **Article 7** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris;

Département du Budget et des Finances

- Mme Christiane GRIVIC, adjointe à la cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Lisette DA-SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- M Morgan LE BORGNE, agent de l'unité des achats et des marchés publics ;
- Mme Sabrina BRUZZI, agent de l'unité des achats et des marchés publics ;
- Mme Camélia YOUSEFI, agent de l'unité des achats et des marchés publics ;
- M Michaël MARCHAL, agent de l'unité des achats et des marchés publics ;

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration finances ;
- Mme Sophie BEDMISTER, adjointe à la cheffe du département administration finances ;
- Mme Anne LE-FOURNIS, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;

5/09

- Mme Isabelle THUEUX, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Patricia MIAN, agent du département administration finances ;
- Mme Sandrine MELLOULI, agent du département administration finances ;
- Mme Saïda COUROUPOULA, agent du département administration finances ;
- Mme Tatiana ZOZAYA, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Sylvie LANCIA, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Paula SOARES, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Nadine VILOSA, responsable du budget et des finances ;
- M. Christophe GAUTHIER, économe ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économe ;
- Mme Odile FORNEROD, économe ;
- M Cyril GIRAULT, économe ;
- Mme Florence LEJEUNE, économe ;
- Mme Magda BIDAULT, économe ;

Centre de Détention de Melun

- Mme Mardjan HODJAT-PANAH, économe ;
- Mme Suzanne AGNES, économe ;
- M Maxime BOKO, économe ;
- Mme Sarah BROSSARD, économe ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Nicole GATIER, économe ;
- Mme Audrey LOYSON, économe ;
- Mme Brigitte BAILLOT, économe ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Joanna TATINCLAUX, économe ;
- M Stanley NEPERT, économe ;
- Mme Jacqueline PRINCE, économe ;

Maison Centrale de Poissy

- Mme Annick NAPIERALA, économe ;
- M Christophe-Franck GESLIN, économe ;
- Mme Lydia CHOISI, économe ;

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M Mehdi BALTHAZARD, responsable du budget et des finances ;
- M Patrick HAMLET, économe ;
- Mme Sophie GOB, économe ;
- Mme Nathalie-Chantal BRETON, économe ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris

- M François HERRY, économe ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- Mme Françoise POCH-CREMON, responsable du budget et des finances jusqu'au 30 septembre 2017 ;
- Mme Elisabeth MONTADAT, responsable du budget et des finances à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- Mme Jessica COUCHAUX, économe ;

Centre de Semi Liberté de Melun

- M Thierry CANNIERE, économe.

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- Mme Aïda SEVEYRAS, responsable de l'unité pénitentiaire d'administration générale ;
- Mme Agnès CHELLI, assistante à l'unité pénitentiaire d'administration générale ; »

Le reste sans changement.

« **Article 9 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence** concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande) et de vérification du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

Centre de Détention de Melun

- M Patrick HOARAU, chef d'établissement à compter du 1^{er} Octobre 2017 ;
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d'établissement ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Anne DROUCHE, Cheffe d'établissement ;
- M Ivan GOMBERT, adjoint à la cheffe d'établissement ;
- Mme Marilynne BAYE, responsable du budget et des finances ;

Centre de semi-liberté de Paris-la-Santé

- Mme Christelle ROTACH, cheffe d'établissement ;
- M François TROUFLAUT, adjoint à la cheffe d'établissement ;
- M Franck LAMY, directeur des services pénitentiaires ;

7/09

- M Ludovic LEPHAY, attaché d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Vanessa PIQUET, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

Centre pénitentiaire sud francilien

- M Arnaud SOLERANSKI, chef d'établissement ;
- Mme Julie LATOU, adjointe au chef d'établissement ;
- M Mehdi BALTHAZARD, responsable du budget et des finances ;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire). »

Le reste sans changement.

« **Article 10** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaire, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

- Mme Nadine VILOSA, responsable du budget et des finances ;
- M Christophe GAUTHIER, économat ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économat ;
- Mme Odile FORNEROD, économat ;
- M Cyril GIRAULT, économat ;
- Mme Florence LEJEUNE, économat ;
- Mme Magda BIDAULT, économat ;

Centre de Détention de Melun

- Mme Mardjan HODJAT-PANAH, économat ;
- Mme Suzanne AGNES, économat ;
- M Maxime BOKO, économat ;
- Mme Sarah BROSSARD, économat ;

Maison Centrale de Poissy

- Mme Annick NAPIERALA, économat ;
- M Christophe-Franck GESLIN, économat ;
- Mme Lydia CHOISI, économat ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Nicole GATIER, économat ;
- Mme Audrey LOYSON, économat ;
- Mme Brigitte BAILLOT, économat ;

8/09

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Joanna TATINCLAUX, économe ;
- M Stanley NEPERT, économe ;
- Mme Jacqueline PRINCE, économe ;

Centre pénitentiaire sud francilien

- M Mehdi BALTHAZARD, responsable du budget et des finances ;
- M Patrick HAMLET, économe ;
- Mme Sophie GOB, économe ;
- Mme Nathalie-Chantal BRETON, économe. »

Le reste sans changement.

Article 2 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 3 : L'arrêté IDF-2017-06-20-017 du 20 juin 2017 est modifié par le présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 13 septembre 2017

Le Directeur Interrégional des services
pénitentiaires de Paris

Laurent RIDEL



